

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS JY MEYER , M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, R KAPPEL, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE (proc de I NGUYEN), E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST (proc de R MOULIN), G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de MC SAUSSAC), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPEÑAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 8

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron » : modification du périmètre du site.

L'Espace Naturel Sensible (ENS) Roc de Gourdon et Contreforts du Coiron a été activé depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche en concertation avec les communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Berg & Coiron. L'animation du site a été confiée par convention à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche. Cet ENS, dont le périmètre de 5 850 ha avait été défini en 1995, comprend tout ou partie du territoire de 12 communes réparties sur trois EPCI : la CAPCA pour 49,5%, la CC Berg & Coiron pour 37% et la CC du Bassin d'Aubenas pour 13,5%.

L'élaboration du plan de gestion du site conduit en 2025 a permis d'étudier l'opportunité de réévaluer le périmètre de cet espace, cette possibilité ayant été offerte par le Schéma Départemental des ENS (SDENS) de 2023 afin d'être plus en phase avec les réalités et les enjeux du territoire.

Une concertation a donc été conduite avec les membres du comité de pilotage du site. Dans ce cadre, la Communauté de Communes Berg & Coiron a fait valoir sa volonté d'étendre le périmètre vers le Sud de manière à intégrer à l'ENS le site géologique singulier des Balmes de Montbrun (commune de Saint Gineys en Coiron) ainsi que les gorges de la haute vallée de la Claduègne.

En contrepartie, pour ne pas modifier de manière substantielle la surface totale de l'ENS, il a été décidé :

- De réduire la partie Sud-Ouest du périmètre jusqu'au ravin des Barbes et d'exclure la zone urbanisée de Darbres ;
- De réduire la superficie du plateau de Berzème dont les milieux agropastoraux sont largement représentés dans l'ENS.

A l'issue de l'étude, une augmentation réduite (+127 ha) du périmètre de l'ENS est proposée.

Il convient également de souligner que le territoire de la CCBA n'est que très peu concerné par cette évolution, puisque seule la commune de Saint-Étienne-de-Boulogne est concernée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 007-200073245-20251216-DEL16122025_52-DE

La carte annexée à la présente délibération permet de visualiser cette évolution de périmètre qui aboutit par conséquent à une légère modification dans la représentation des collectivités à l'ENS :

EPCI	Surface ancien périmètre (ha)	% ancien périmètre	Surface nouveau périmètre (ha)	% nouveau périmètre
CAPCA	2 892 ha	49,5 %	2 894 ha	48,4 %
CCBC	2 162 ha	37 %	2 325 ha	38,9 %
CCBA	796 ha	13,5 %	758 ha	12,7 %
TOTAL	5 850 ha	100	5 977 ha	100

Vu le périmètre initial du site ENS « Roc de Gourdon et Contreforts du Coiron » ;

Vu le SDENS validant la possibilité de faire évoluer le périmètre du site par le CD07 ;

Considérant que l'animation du site a été confiée à la CAPCA dans le cadre du contrat Atout Nature avec le Département de l'Ardèche ;

Vu la convention de partenariat entre la CAPCA, la CCBC et la CCBA ;

Vu la proposition de modification du site ENS validée lors du comité de pilotage du 6 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 9 décembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la modification du périmètre de l'espace naturel sensible « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron » selon la carte annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 17 décembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND.

